



11 janvier 2008

NOTE INFORMATIVE

La troisième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants (POPRC-3) de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) s'est tenue du 19 au 23 novembre 2007 à Genève, en Suisse. Plus de 100 participants y ont assisté, dont les 31 membres du Comité, 39 observateurs désignés par les gouvernements ou les parties et des représentants de 24 organisations non gouvernementales.

Lors de son adoption en 2001, La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) prévoyait des dispositions en vue d'une action internationale portant sur douze POP, tout en permettant aux parties de proposer d'autres substances chimiques conformément à un processus d'étude en trois étapes qui détermine si la substance chimique proposée présente les caractéristiques des POP, si une action au niveau mondial est justifiée et comment inscrire la substance proposée aux annexes de la Convention. L'examen mené par les 31 membres du Comité d'étude des POP aboutit à la formulation d'une recommandation à la Conférence des Parties en vue de l'inscription de la substance chimique à l'Annexe A (élimination), à l'Annexe B (restriction) ou à l'Annexe C (production non intentionnelle).

À la troisième réunion du Comité, cinq substances chimiques ont été examinées en troisième et dernière étape du processus d'étude, cinq autres sont entrées en deuxième phase d'examen et une nouvelle substance chimique a été proposée pour inscription.

Après une semaine de débats, le Comité a approuvé l'évaluation de la gestion des risques de cinq substances chimiques et recommandé qu'à sa quatrième réunion la Conférence des Parties envisage l'inscription à l'Annexe A du lindane, du chlordécone, de l'héxabromobiphényle (HBB) et du pentabromodiphényléther (pentaBDE) ; et aux Annexes A ou B du sulfonate de perfluorooctane (PFOS), de ses sels et du fluorure de perfluorooctanesulfonyle (FPFOS). Ceci conduirait à l'élimination (Annexe A) ou à une restriction (Annexe B) de la production, de l'utilisation, de l'exportation et de l'importation de ces substances chimiques.

Le lindane est utilisé comme insecticide en agriculture et intégré dans les produits pharmaceutiques traitant les poux et la gale ; le chlordécone, également connu sous le nom de Kepone, est utilisé comme pesticide en agriculture ; l'héxabromobiphényle est utilisé comme retardateur de flammes principalement dans les plastiques et les câbles enduits ; le pentabromodiphényléther est utilisé dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple pour le mobilier, les tissus d'ameublement et les emballages, ainsi que dans la fabrication de polyuréthane non expansé utilisé dans les boîtiers et les appareils électroniques ; le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) est à la fois une substance chimique produite intentionnellement et un produit non intentionnel provenant de la dégradation d'autres substances anthropogéniques apparentées. Les substances apparentées au SPFO sont utilisées comme agents tensio-actifs dans différentes applications, dont les mousses extinctrices, les textiles, le papier et les emballages, les revêtements, les détergents, les pesticides, l'industrie photographique, les semi-conducteurs, les fluides hydrauliques et le placage métallique.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La quatrième réunion du Comité d'étude des POP, prévue du 13 au 17 octobre 2008 à Genève, examinera quatre autres substances chimiques au stade de l'évaluation de la gestion des risques (l'octabromodiphényléther commercialisé, le pentachlorobenzène, ainsi que l'alpha et le bêta-hexachlorocyclohexane), une substance au stade du descriptif des risques (les paraffines chlorées à chaîne courte), et toutes nouvelles substances chimiques qui pourraient être proposées pour inscription, outre la ressoumission par l'U.E. de la proposition de l'endosulfan. Alors que les parties se préparent en vue de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, prévue en mai 2009, elles devront s'approprier à examiner les répercussions de l'inscription de pas moins de neuf nouvelles substances chimiques.

Dans l'intersession entre la troisième et la quatrième réunion du Comité d'étude des POP, quatorze des 31 membres verront leur mandat expirer et seront remplacés en mai 2008 par de nouveaux membres désignés.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web de la Convention de Stockholm : <http://www.pops.int> ou envoyer un courriel à : ssc@pops.int.